

## POLITIQUE

## Kohler et Dupond-Moretti, nouvelles cibles des oppositions

L'exécutif n'entend pas céder aux appels à la démission, assumant un virage par rapport à sa précédente jurisprudence.

FRANÇOIS-XAVIER BURMAUD  
@FXBurmaud

**ÉLYSÉE** La pression monte sur l'Élysée, Emmanuel Macron résiste. Après le renvoi du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République pour « prise illégale d'intérêts », l'opposition s'est emparée de l'affaire à l'Assemblée nationale et au Sénat. D'abord par la voix du député socialiste Boris Vallaud, qui, interpellant la première ministre sur le sujet, a rappelé les propos du président de la République au début de son premier quinquennat lorsqu'il assurait qu'un ministre mis en examen devait démissionner.

Peu importe pour l'opposition que cette « jurisprudence » n'ait fonctionné qu'avec François Bayrou et les ministres du MoDem en 2017. Et encore, à l'époque, l'éphémère garde des Sceaux n'était pas mis en examen. Peu importe également que, depuis, nombre de ministres mis en cause par la justice soient restés en poste jusqu'à condamnation (Alain Gristet) ou aient obtenu une ordonnance de non-lieu (Gérald Darmanin). Le fer est chaud et l'opposition le bat avec d'autant plus d'ardeur que le climat lui est favorable.

La concomitance de « l'affaire Dupond-Moretti » avec la mise en examen du secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, pour « prise illégale d'intérêts » créé

une atmosphère. Celle d'un Palais assiéé. Par l'opposition à l'Assemblée nationale, donc, mais aussi au Sénat, où le socialiste Jean-Pierre Stéur a demandé à ce que la première ministre vienne expliquer « la position du gouvernement » sur Éric Dupond-Moretti, en rappelant au passage qu'« un précédent garde des Sceaux (avait) été amené à quitter le gouvernement » en référence à François Bayrou.

## « Dispositif de départ »

Si elle s'y rend, Élisabeth Borne ne pourra guère répéter que ce qu'elle a dit à l'Assemblée nationale en guise de fin de non-recevoir : « Je ne crois pas qu'il soit démocratiquement sain que des décisions de l'autorité judiciaire soit commentées ici, dans l'enceinte du pouvoir législatif par des membres du pouvoir exécutif. » De toute façon, la démission d'Éric Dupond-Moretti n'est pas à l'ordre du jour, pas plus que celle d'Alexis Kohler, malgré les revendications de l'association Anticor, à la manœuvre dans ces deux affaires.

Pour sa présidente, Élise Van Beneden, le maintien en poste des deux hommes est « incompréhensible » et « c'est au supérieur d'Éric Dupond-Moretti et d'Alexis Kohler de tirer les conséquences du discrédit qui s'attache à ces mises en examen et à ce renvoi devant la CJR, qui n'entache pas que la réputation de ces deux hommes extrêmement puissants ». Emmanuel Ma-



La mise en examen d'Alexis Kohler et le renvoi d'Éric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République, fragilisent l'Élysée.

cron, donc, qui s'efforce de garder le silence. Une réponse en soi. Tout comme le maintien en poste des deux hommes. S'agissant d'Alexis Kohler, c'est d'ailleurs la seule information qui soit sortie de l'Élysée lundi après l'annonce de sa mise en examen. Faute d'espérer l'obtenir, et prenant par conséquent garde à ne pas demander la démission du secrétaire général, c'est un autre angle d'attaque qu'a chosé Marine Le Pen.

« C'est le problème du pantouflage qu'il faut mettre sur la table, a estimé sur BFMTV l'ancienne présidente du RN, en critiquant ces hauts fonctionnaires qui sont formés par la France et qui vont dans le privé et puis qui reviennent dans des cabinets ministériels et se retrouvent presque

quasi systématiquement avec un risque de conflit d'intérêts ».

Quant à Éric Dupond-Moretti, l'exécutif s'attendait de longue date au rebondissement judiciaire de lundi dans une « affaire » perçue comme avant tout politique. Un règlement de compte entre magistrats au sein de la Justice, où la nomination d'un ancien avocat à la Chancellerie est restée en travers de la gorge de beaucoup. Pour l'exécutif, la ligne de défense est claire : tant que le garde des Sceaux n'est pas empêché, il reste en poste. Et de faire valoir que, depuis sa nomination, Éric Dupond-Moretti a notamment défendu 27 textes de loi et augmenté d'un quart le budget de la Justice. Cela sans compter une popularité toujours forte auprès des Français.

Pas « empêché », donc, comme l'a souligné la première ministre dans l'Hémicycle en rappelant la mise en place d'un « dispositif de départ » par lequel Éric Dupond-Moretti est écarté de toutes les affaires en lien avec ses anciennes activités. « Il n'y a aucune interférence et il n'y aura aucune interférence dans le suivi des dossiers dans lesquels le garde des Sceaux est impliqué, soit en tant que justiciable, soit dans ce dont il aurait pu commettre en tant qu'avocat », a expliqué Élisabeth Borne. Sans convaincre les oppositions. Notamment la Nupes, ravie de trouver avec Éric Dupond-Moretti et Alexis Kohler de quoi détourner l'attention des affaires de gifles et de meurtres dans lesquelles elle patage depuis la rentrée. ■



CONTRE-POINT  
PAR GUILLAUME TABARD @GTabard

## Sanction judiciaire différée, sanction politique anticipée ?

**T**emps judiciaire, temps politique, temps médiatique. Le conflit n'est pas nouveau. Le débat resurgit à chaque fois qu'un responsable public est mis en cause pour un acte ou un comportement pouvant entraîner le cas échéant une condamnation. Et si une sanction de la justice peut être tardive, parfois trop tardive, la sanction médiatique, elle, est souvent immédiate rendant pour le moins compliqué l'exercice d'une fonction politique, a fortiori ministérielle.

Ce n'est pas sans malice que le patron des députés socialistes, Boris Vallaud, a rappelé à l'Assemblée nationale que le candidat Macron avait repris à son compte la jurisprudence Bérégyovoy-Balladur - dont Bernard Tapie avait été la première « victime » - en vertu de laquelle une mise en examen valait démission ipso facto du gouvernement. Le candidat marcheur avait même ajouté que, mis en cause de cette manière personnellement, il se retirerait aussitôt de la course élyséenne. Il fallait alors, il est vrai embarrasser le favori de la compétition, François Fillon, placé dans cette situation. Le député PS aurait pu ajouter également que François Bayrou et Richard Ferrand avaient été contraints, à peine nommés, de rendre leur portefeuille ministériel, avant même d'être mis en examen.

Dans l'exercice de la fonction, Emmanuel Macron s'est souvenu que, comme Élisabeth Borne l'a rappelé ce mardi dans l'Hémicycle, la justice n'était pas un « pouvoir », au même titre que l'exécutif et le législatif, mais une « autorité ». Et que si le chef de l'État est le garant de son indépendance, il ne lui est pas soumis pour ce qui relève de l'ordre politique. Aux inquiétudes sur des pressions

politiques exercées sur la justice, répondent des inquiétudes sur un « pouvoir des juges », sur l'intention chez certains juges de se « payer » des politiques. Cette crainte - la non plus n'est pas nouvelle. « Les juges ont détruit la monarchie, nous ne les laisserons pas détruire la République », avait confié François Mitterrand à plusieurs de ses gardes des Sceaux.

La nomination d'Éric Dupond-Moretti, avocat grande gueule, avait été reçue d'emblée comme une provocation par une partie des magistrats. Pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, un avocat devrait-il être par principe interdit de chancellerie ? Ceux qui s'offusquent d'un ministre de la Justice juge et partie, si l'on ose dire, n'ont jamais considéré que Robert Badinter n'avait rien eu à faire Place Vendôme.

Il est indéniable que le cas de Dupond-Moretti serait plus simple à gérer par l'exécutif s'il détenait un autre portefeuille. Mais serait-il plus respectueux de la décision souveraine que prendra la Cour de justice de la République d'en tirer par avance une conclusion politique ? Cette affaire recèle un autre paradoxe : la suppression de la CJR, évoquée depuis de nombreuses années, faisait consensus par-delà les clivages partisans. Celle-ci a au moins sauvé son existence. ■

ON EST MOINS FRILEUX POUR  
INSTALLER UNE POMPE À CHALEUR  
QUAND C'EST AVEC  
ENGIE HOME SERVICES.

- jusqu'à 9 000 € d'aides déduites de votre facture<sup>(1)</sup>
- un accompagnement de A à Z par des experts
- des économies sur votre chauffage

Rencontrez nos experts lors des rendez-vous expertise chauffage les 7 et 8 octobre dans une agence proche de chez vous. Plus d'infos au 3102<sup>(2)</sup>

**J'agis avec ENGIE Home Services**

**ENGIE Home Services**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

(1) L'opération « Coup de Pouce Chauffage » est définie par arrêté ministériel dans le cadre du dispositif Certificats d'économies d'énergie. Voir les conditions sur [ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage](http://ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage). L'aide « Coup de Pouce Chauffage » est directement déduite de la facture du client par ENGIE Home Services. ENGIE SA, signataire de la Charte Coup de Pouce Economies d'Énergie, reverse le montant de l'aide à ENGIE Home Services. MaPrimeRénov' est une prime forfaitaire calculée en fonction des conditions de ressources des foyers et du gain écologique induit par la nature des travaux réalisés. Voir conditions sur [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr). ENGIE Home Services avance le montant de MaPrimeRénov' aux ménages éligibles. Ce montant est directement déduit du devis et donc du montant facturé par ENGIE Home Services au client. La société Economie d'Énergie, en qualité de mandataire, assure le suivi des dossiers auprès de l'Anah et reverse le montant de l'aide à ENGIE Home Services, une fois celle-ci accordée. Plus d'infos dans l'annuaire proche de chez vous au 3102. (2) Services et appels traités par ENGIE HOME SERVICES - SAS AU CAPITAL DE 1 212 232 €. SIÈGE SOCIAL : 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92400 COURBEVOIE. RCS NANTEMBRE 301 340 884. © GDF Images

ÉCOUTEZ  
À 8H10  
GUILLAUME TABARD  
DANS LA MATINALE  
DE RENAUD BLANC  
sur FRANCE 1